




**Collectivités  
forestières**

Lozère

Forêts locales, intérêt général

**ASSEMBLEE GENERALE**

 09 juin 2026

 Balsiège



## ASSEMBLEE GENERALE

Le Président Christian MALAVIEILLE et le conseil d'administration de l'association des Collectivités forestières de Lozère ont le plaisir de vous inviter à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le :

**Mardi 9 juin, à partir de 14h30**

Mairie de Balsièges

94 route de Florac

48 000 BALSIEGES

### Informations générales

Cette Assemblée générale revêtira un caractère particulier car il s'agit de la première Assemblée générale de cette mandature ; elle sera donc électorale et à son issue, un nouveau Conseil d'Administration sera investi pour la durée de la mandature.

**Le réseau des Communes forestières est un réseau d'élus dont les actions, tant politiques que techniques, vont au-delà des communes ayant de la forêt comme notre nom le laisserait entendre.**

### RENSEIGNEMENTS

John PELLIER – 06 13 55 09 10

[john.pellier@communesforestieres.org](mailto:john.pellier@communesforestieres.org)

**Collectivités forestières Lozère**

Mairie - Javols - 48 130 PEYRE-EN-AUBRAC

[lozere@communesforestieres.org](mailto:lozere@communesforestieres.org) • [f](#) • [in](#) • [collectivitesforestieres-occitanie.org](http://collectivitesforestieres-occitanie.org)



## 🕒 Déroulé de l'Assemblée générale

14h30 → 15h00	<b>Accueil des participants</b>
15h00 → 15h20	<b>Discours d'accueil</b>
15h20 → 15h50	<b>Assemblée générale statutaire</b> Rapport moral et bilan de mandature Rapport financier Rapport d'activités
15h50 → 16h00	<b>Présentation du réseau des Communes forestières et de son fonctionnement</b> <i>Il s'agira de présenter les objectifs et principales missions mais également le fonctionnement en réseau depuis le niveau local jusqu'au niveau national.</i>
16h00 → 16h30	<b>Assemblée générale électorale</b> Désignation du nouveau Conseil d'Administration Si cela est possible et souhaité, tenue du premier Conseil d'Administration qui désignera le (la) Président(e) pour le mandat à venir. Vote du barème de cotisation pour l'année 2027
16h30 → 17h15	<b>Temps d'échanges et de discussion sur les priorités du nouveau mandat</b>
17h15 → 17h30	<b>Présentation de l'outil d'édition des rapports OLD</b> <i>Réaliser les OLD sur sa commune est déjà compliqué pour les élus. Mais le faire faire à ses administrés est encore plus complexe, sachant que la première question est qui doit débroussailler où. Et là se pose la question des superpositions des périmètres à débroussailler... Les <b>Communes forestières</b>, en partenariat avec <b>OpenIg</b>, ont développé début 2026, un nouvel outil pour répondre à ces questions complexes.</i>
17h30	<b>Clôture de l'Assemblée générale</b>



## Candidature au Conseil d'administration de l'Association

Conformément à ses statuts, l'Association des Collectivités forestières de Lozère est administrée par un Conseil d'administration de 11 membres.

Peut être membre de ce Conseil d'Administration, tout élu désigné par une collectivité à jour de cotisation le jour de l'Assemblée générale, et désignée par les adhérents à l'occasion de cette Assemblée générale.

-----

Je, soussigné, .....

Représentant élu de .....

Est candidat pour entrer au Conseil d'Administration de l'Association des Collectivités forestières de Lozère.

Fait le ....., à .....

Signature .....

A retourner par mail à : [lozere@communesforestieres.org](mailto:lozere@communesforestieres.org)